

**[Texte]**

We welcome the minister, and I will ask him to present his people and his case. Thank you.

**Hon. Ramon Hnatyshyn (Minister of Justice and Attorney General of Canada):** Thank you, Mr. Chairman. At the table with me this morning is Richard G. Mosley, Senior General Counsel, Criminal and Family Law Policy Section; Daniel A. Bellemare, Senior Counsel, Criminal Law Policy; and William H. Corbett, General Counsel, Criminal Prosecutions.

Mr. Chairman, I have an opening statement, and I think there are copies available for members if they want to follow the remarks I have this morning.

Advances in the technology of communications and transportation have irreversibly transformed the world into what has been called a global village. These advances, together with other factors, have also resulted in changes to the way nations perceive the world and their relations with other states. Indeed, technology has permitted nations to develop a global approach to the resolution of challenges facing the international community.

As citizens of our global village, we have benefited immensely from advances in modern technology. However, we must also contend with its not so beneficial aspects. International drug trafficking, money laundering, smuggling, fraud, investment swindles and tax evasion are of great concern to us. International terrorism has reared its ugly head and poses a threat that requires an international response.

At the outset of this government's mandate, the Prime Minister enunciated a goal of constructive internationalism. Such an approach is essential to resolving international matters. The addressing of these problems by co-operation and the mutual legal assistance in criminal matters is an important aspect of the Canadian government's goal of constructive internationalism. Mutual legal assistance in criminal matters treaties and the proposed Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act will enable Canada, on a reciprocal basis with other countries, to fight against international crime.

On March 18, 1985, at the Shamrock Summit in Quebec City, the Prime Minister and the President of the United States of America signed the Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Treaty. Our nations recognize the need for enhanced co-operation using a comprehensive approach. The parties agreed to provide mutual legal assistance in all matters relating to the investigation, prosecution, and suppression of offences. The treaty provides that assistance shall include examining objects and sites, exchanging information and objects, locating or identifying persons, serving documents, taking evidence of persons, providing

**[Traduction]**

Bienvenue monsieur le ministre. Veuillez nous présenter ceux qui vous accompagnent.

**L'honorable Ramon Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Merci, monsieur le président. Je suis accompagné ce matin de Richard G. Mosley, avocat général principal, Direction générale de la politique de droit pénal et du droit de la famille; M. Daniel A. Bellemare, avocat-conseils, Section de la politique en matière de droit pénal et de M. William H. Corbett, avocat général de la Section des poursuites pénales.

Monsieur le président, j'ai une déclaration liminaire dont le texte officiel est disponible pour ceux qui veulent suivre le texte.

Les progrès de la technologie des communications et des transports ont irréversiblement transformé le monde en ce que l'on a appelé un village global. Ces progrès, de même que d'autres facteurs, ont également modifié la façon dont les nations perçoivent le monde et leurs rapports avec les autres États. En réalité, la technologie a permis aux nations d'adopter une démarche globale pour relever les défis avec lesquels la communauté internationale est aux prises.

En tant que citoyens de notre village global, nous avons considérablement bénéficié des progrès de la technologie moderne. Cependant, nous devons également faire face à ses aspects moins avantageux. Le trafic international des stupéfiants, le recyclage de l'argent, la contrebande, la fraude, l'escroquerie en matière d'investissements et la fraude fiscale sont des questions qui nous préoccupent beaucoup. Le terrorisme international a fait son apparition avec tout ce qu'il a de répugnant, et il constitue une menace qui nécessite une réaction sur le plan international.

Dès le début du mandat actuel, le premier ministre a énoncé un but d'internationalisme constructif. Une telle démarche est importante pour régler les questions de nature internationale. Un des aspects importants de l'objectif du gouvernement canadien concernant un internationalisme constructif consiste à aborder ces problèmes en collaborant à des programmes d'entraide juridique en matière criminelle. La conclusion de traités relatifs à l'entraide juridique en matière criminelle et l'adoption de la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle aideront le Canada à lutter contre ces crimes, de concert avec d'autres pays.

Au sommet irlandais qui s'est tenu à Québec, le 18 mars 1985, le premier ministre du Canada et le président des États-Unis d'Amérique ont signé un Traité d'entraide juridique en matière criminelle. Nos deux pays ont reconnu la nécessité d'accroître la coopération au moyen d'une démarche globale. Les parties ont convenu de s'entraider en matière juridique pour toutes les questions ayant trait à la recherche, à la poursuite, et à la répression des infractions. Le traité prévoit que l'entraide s'applique notamment: à l'examen d'objets et de lieux, à l'échange de renseignements et d'objets, à la recherche ou l'identification de personnes, à la signification de